



Problème avec france loisirs

Par **titoune**, le **01/06/2013 à 10:29**

bonjour, rnrnje me suis abonné à france loisirs. Ils m'ont envoyé la sélection trimestrielle de 24,90 euros n'ayant pas reçu cette sélection j'ai refusé de payer. Mon souci est que j'ai reçu une lettre d'avertissement d'une société de recouvrement me menaçant de poursuites judiciaires si je ne payais pas le montant ci dessus majoré de 9,10 euros. Mon époux m'a donc conseillé de régler mais voilà aujourd'hui j'ai reçu une deuxième lettre où il dise qu'il n'ont pas reçu mon règlement. Que faire ? **merci**

Par **Marion3**, le **01/06/2013 à 16:50**

Bonjour,rnrnSi vous avez réglé, vous avez une preuve de votre règlement...

Par **titoune**, le **01/06/2013 à 18:11**

bonjour,rnrnoui le chèque a été retiré de mon compte. mais n'empêche que je n'ai pas reçu cette sélection. La question que je me pose c'est de savoir s'ils ne vont pas me faire la même chose tout les trimestres après tout c'est leur parole contre la mienne sachant que mon abonnement arrive à échéance en décembre. De plus après avoir consulter plusieurs sites pour avoir un avis sur France Loisir, je m'aperçois que je ne suis pas la seule dans ce cas.

Par **Marion3**, le **02/06/2013 à 17:10**

Bonjour, rnrnIl faut envoyer à France loisir un courrier recommandé AR les mettant en demeure de vous faire parvenir sous huit jours (indiquez une date précise) la sélection trimestrielle, que vous avez réglée et que vous n'avez pas reçue, sous peine d'un dépôt de plainte immédiat à leur encontre.